

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 09 JUIN 2026****Membres en
exercice :**

29

**Membres
présents :**

26

**Date de
convocation**

03/06/2026

L'an deux mille vingt-six le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

Procurations : F. VINCINAUX à S. RIGAUD
C. ECH CHAREF à B. LLORCA
N. MALLEM à J. TEXIER

Secrétaire : J. DANON

DELIBERATION N° 11090626 : FINANCES - Modification des tarifs du Club Jeunes de Caumont-sur-Durance
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement des services municipaux et des activités proposées, il conviendrait de modifier comme suit les tarifs du Club jeunes de Caumont-sur-Durance.

Adhésion : tarifs / année civile

- Augmentation de :
 - o 3 € pour tous les quotients familiaux (QF) ;
 - o 10 € pour les extérieurs.

Nature d'activité

La tarification évoluant lorsqu'un intervenant extérieur est présent, il conviendrait que la tarification soit la même pour les accueils avec sortie ou avec intervenant.

Tarifs des accueils :

- Maintien de la gratuité sur les accueils libres sans sortie / sans intervenant hors vacances scolaires ;
- Augmentation des autres tarifs de :
 - o 0.50 € pour tous les QF ;
 - o 1.50 € pour les extérieurs.

Depuis le 1^{er} octobre 2025, les tarifs sont les suivants :

		QF < 600 €	QF 601 € à 1000€	QF 1001€ à 1700 €	QF 1701 € et +	Extérieur pas de prise en compte du QF
Adhésion / année civile		5.00 €				
Hors vacances scolaires : accueil libre sans sortie	gratuité					
Vacances scolaires	Demi-journée sans sortie	1.75 €	3.00€	4.00 €	5.00 €	7.50 €
Vacances scolaires ou hors vacances avec sortie	Journée sans sortie ou ½ journée avec sortie	4.80 €	6.05 €	7.05 €	8.05 €	10.55 €
	Journée avec sortie	6.50 €	9.00 €	11.00 €	13.00 €	18.00 €

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les nouveaux tarifs ci-après :

		QF < 600 €	QF 601 € à 1000€	QF 1001€ à 1700 €	QF 1701 € et +	Extérieur pas de prise en compte du QF
Adhésion / année civile		8,00 €				15,00 €
Hors vacances scolaires : accueil libre sans sortie / sans intervenant		gratuité				
Vacances scolaires	Demi-journée sans sortie / sans intervenant	2,25 €	3,50 €	4,50 €	5,50 €	9,00 €
Vacances scolaires ou hors vacances avec sortie / avec intervenant	Journée sans sortie / sans intervenant ou ½ journée avec sortie / intervenant	5,30 €	6,55 €	7,55 €	8,55 €	12,05 €
	Journée avec sortie / intervenant	7,00 €	9,50 €	11,50 €	13,50 €	19,50 €

Le Conseil Municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°09230925 du 23/09/2025 adoptant la convention triennale 2025-2028 entre le représentant de l'Etat et la commune de Caumont-sur-Durance pour l'ouverture d'un club jeunes en application de l'article R227-19 du Code de l'Education ;

Vu la délibération n°06130224 du 13/02/2024 fixant la nouvelle tarification du club jeunes ;

Vu la délibération n°10230925 du 23/09/2025 modifiant la grille tarifaire du club jeunes ,

- **ADOpte** dans les conditions sus visées les tarifs du Club jeunes de Caumont-sur-Durance,
- **PRECISE** que les tarifs adoptés prendront effet le 01.09.2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2026.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY – F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO – V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM – A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 juin 2026

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Joséphine DANON



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.